

HONORAIRES DE TRANSACTION

Barème mis à jour le 14/04/2021

TRANSACTION D'IMMOBILIER D'HABITATION

Durée des mandats : 3 mois (sauf accords particuliers).

Résiliation : Préavis de deux semaines.

Les honoraires s'entendent TTC à la charge du vendeur.

Prix de vente	Honoraires (TTC)
0 à 15 000 €	Forfait de 1500 €
15 001 à 50 000 €	12 %
50 001 à 100 000 €	10 %
100 001 à 150 000 €	8 %
150 001 à 300 000 €	6 %
À partir de 300 001 €	5 %

ESTIMATIONS DE BIENS

Minimum 800 € HT soit 960 € TTC.

Les honoraires s'entendent TTC à la charge du vendeur.

Montant variant selon le temps passé à établir l'estimation.

Pour un appartement	180 € TTC
Pour une maison	300 € TTC
Pour un local commercial	600 € TTC
Pour un local industriel, professionnel	1200 € TTC

TRANSACTION D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Vente de murs, vente fonds de commerce et cession de bail.

Durée des mandats : 6 mois (sauf accords particuliers).

Résiliation : Préavis de deux semaines.

Les honoraires s'entendent TTC à la charge du vendeur.

0 à 30 000 €	Forfait de 3 000 €
De 30 001 € à 300 000 €	12 %
De 300 001 € à 500 000 €	10 %
À partir de 500 001 €	7 %



AGDAEntreprise
groupe AGDA immobilier

Vente • Gestion • Location

*La proximité d'une agence,
la force d'un groupe*

www.agda-entreprise.fr
contact@agda-entreprise.fr

04 38 88 18 08

2, rue Béranger
38000 Grenoble



Bureaux
Commerces
Locaux d'Activités
Locaux Industriels
Centres Commerciaux
Fonds de Commerce
Conseils & Expertises

SAS au capital de 667 658 €
SIRET 393 369 863 00096
N°TVA intracommunautaire
FR35393369863
Code APE 6832A
Membre de la Chambre syndicale FNAIM
Adhérent de la caisse de garantie GFC
58, rue Général Ferrié - 38100 Grenoble
N° carte professionnelle CPI
3801 2018 000 036 312
Délivrée par la CCI de Grenoble.



- Entreprises -

HONORAIRES DE TRANSACTION

Barème mis à jour le 14/04/2021

TRANSACTION D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Le mandataire aura droit à ses honoraires de rédaction du bail dont la charge incombera au locataire pour 15 % HT du loyer annuel hors taxes, et au mandant pour 15 % HT du loyer annuel hors taxes ou au forfait de gré à gré en fonction de la mission confiée ou du local à commercialiser.

L'acte de renouvellement ou l'avenant simple du bail commercial est facturé 800 euros HT (T.V.A. 20 %) au preneur et/ou 800 euros HT (T.V.A. 20 %) au bailleur. En cas d'une demande de renouvellement ou d'avenant dans un cadre particulier, les honoraires seront négociés sous forme de forfait avec l'une et l'autre des parties en fonction de la mission.

LOCATION DE LOCAUX

Pour ces différentes prestations : 800 € HT soit 960 € TTC (hors recherche locataire ou démarche commerciale).

- À la charge du preneur.
- Rédaction de bail commercial
- Rédaction bail professionnel
- Rédaction bail dérogatoire

Renouvellement bail et avenant : 1 mois de loyer HC (avec un minimum de 600 € TTC)

Recherche locataire : 30 % du loyer annuel HC HT (avec un minimum de 3000 € TTC)

À la charge du preneur et/ou à la charge du bailleur en fonction du mandat donné.



AGDAEntreprise
groupe AGDA immobilier

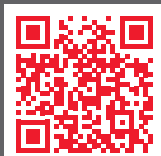
Vente • Gestion • Location

*La proximité d'une agence,
la force d'un groupe*

www.agda-entreprise.fr
contact@agda-entreprise.fr

04 38 88 18 08

2, rue Béranger
38000 Grenoble



Bureaux
Commerces
Locaux d'Activités
Locaux Industriels
Centres Commerciaux
Fonds de Commerce
Conseils & Expertises

SAS au capital de 667 658 €
SIRET 393 369 863 00096
N°TVA intracommunautaire
FR35393369863
Code APE 6832A
Membre de la Chambre syndicale FNAIM
Adhérent de la caisse de garantie GFC
58, rue Général Ferré - 38100 Grenoble
N° carte professionnelle CPI
3801 2018 000 036 312
Délivrée par la CCI de Grenoble.



- Entreprises -